

Département du Territoire de Belfort

# *Recueil des actes administratifs*

*spécial*  
*Délégations de signature Préfecture*  
*du Territoire de Belfort*

---

*Le recueil est également consultable à la Préfecture du  
Territoire de Belfort, 1 rue Bartholdi, 90020  
BELFORT Cedex.*



# SOMMAIRE

## Préfecture

Arrêté N °2010179-0001 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie- Claude LAMBERT, Directeur des Services du Cabinet .....	1
Arrêté N °2010179-0002 - Arrêté portant délégation de signature à M. Nicolas LARDIER, Chef du Service interministériel de défense et de protection civile .....	3
Arrêté N °2010179-0004 - Arrêté portant délégation de signature à certains agents du Bureau des nationalités .....	5



## ARRÊTÉ n° 2010179-0001

portant délégation de signature

Le Secrétaire Général

chargé de l'administration de l'État dans le département

### VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- l'arrêté préfectoral n°2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté ministériel n°09/1097/A du 17 septembre 2009 nommant Mme Marie-Claude LAMBERT, Directeur des Services du Cabinet du Préfet du Territoire de Belfort à compter du 10 septembre 2009,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort,
- le décret du 22 août 2008 paru au Journal Officiel du 23 août 2008 nommant M. Philippe LERAÏTRE, Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort,
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Secrétaire général adjoint, directeur de la modernisation et de l'action territoriale à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

**CONSIDÉRANT** l'installation de M. Jean-Benoît ALBERTINI dans ses nouvelles fonctions à compter du 28 juin 2010

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'arrêté préfectoral n° 2009266-02 du 23 septembre 2009 est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claude LAMBERT, Directeur des Services du Cabinet du Préfet du Territoire de Belfort, à l'effet de signer tous actes, correspondances et pièces comptables se rapportant aux attributions relevant du cabinet et des services qui lui sont rattachés, à l'exclusion :

- des réquisitions,
- des circulaires aux maires,
- des lettres aux ministres et parlementaires,
- des propositions de distinction honorifique,
- des hospitalisations d'office en application du Code de la Santé Publique.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général chargé de l'administration de l'Etat dans le département, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claude LAMBERT, Directeur des Services du Cabinet, dans les matières relevant des

attributions du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, y compris pour les décisions de reconduite à la frontière et de rétention administrative en application des dispositions du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ainsi que pour les décisions de remise d'un étranger à un Etat signataire de la Convention de Schengen ou d'un accord bilatéral avec la France, à l'exclusion des décisions suivantes :

- les actes pour lesquels une délégation a été conférée à un Chef de Service de l'Etat dans le département,
- les réquisitions de la force armée,
- les arrêtés de conflit,
- les réquisitions du comptable,
- les hospitalisations d'office en application du Code de la Santé Publique,
- les saisines du Tribunal administratif et de la Chambre régionale des comptes.

**ARTICLE 4 :** Lorsqu'elle assure la permanence, Mme Marie-Claude LAMBERT a délégation pour prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence, y compris dans les matières ne relevant pas des attributions du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales et notamment les décisions suivantes :

- déclenchement et la mise en œuvre des plans d'urgence,
- réquisition,
- suspension provisoire immédiate du permis de conduire,
- reconduite à la frontière en application des dispositions du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,
- rétention administrative en application des dispositions du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,
- remise d'un étranger à un Etat signataire de la Convention de Schengen en application des dispositions du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ou d'un accord bilatéral avec la France,
- hospitalisation d'office en application du Code de la Santé Publique.

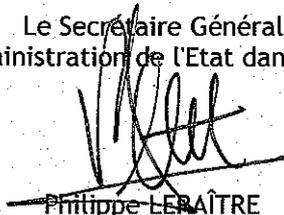
**ARTICLE 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claude LAMBERT, délégation de signature est donnée à M. David CHEVRIER, Attaché principal, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de son service :

- toute correspondance n'emportant pas l'exercice d'un pouvoir de décision,
- les correspondances relatives aux rapatriés, à l'exception des documents comptables,
- le lancement des enquêtes « comprendre pour agir » de sécurité routière,
- les courriers relatifs aux relations avec les médias, à l'exception des communiqués de presse.

**ARTICLE 6 :** M. le Secrétaire Général chargé de l'administration de l'Etat dans le département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant une durée d'un mois sur les panneaux prévus à cet effet à la préfecture.

BELFORT, le 28 JUIN 2010

Le Secrétaire Général  
chargé de l'administration de l'Etat dans le département



Philippe LERAÏTRE

## ARRÊTÉ n° 2010179-0002

portant délégation de signature

Le Secrétaire Général

chargé de l'administration de l'Etat dans le département

### VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- l'arrêté préfectoral n° 2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté ministériel du 25 juillet 2007 portant mutation de M. Nicolas LARDIER, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 20 mai 2008 nommant M. Nicolas LARDIER, attaché, chef du service interministériel de défense et de protection civile à compter du 1er septembre 2008,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort,
- le décret du 22 août 2008 paru au Journal Officiel du 23 août 2008 nommant M. Philippe LERAÏTRE, Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort,
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Secrétaire général adjoint, directeur de la modernisation et de l'action territoriale à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

**CONSIDERANT** l'installation de M. Jean-Benoît ALBERTINI dans ses nouvelles fonctions à compter du 28 juin 2010

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'arrêté préfectoral n° 200901270167 du 12 janvier 2009 est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée à M. Nicolas LARDIER, attaché principal, à l'effet de signer tous documents se rapportant :

- aux réunions des sous-commissions ci-après, lorsqu'il en assure la présidence :
  - sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
  - sous-commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes,
  - sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives,
- à la préparation des plans de secours et des plans d'urgence,
- à la mise à jour des plans de défense,
- à la préparation des exercices civilo-militaires,
- au secourisme,
- au déminage.

**ARTICLE 3** : Mlle Virginie LIDOINE, adjointe au chef de bureau, exercera la délégation de signature accordée à M. Nicolas LARDIER, attaché principal, chef du service interministériel de défense et de protection civile, en cas d'absence de ce dernier.

**ARTICLE 4** : Mme le Directeur des Services du Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant une durée d'un mois sur les panneaux prévus à cet effet à la préfecture.

BELFORT, le **28 JUIN 2010**

Le Secrétaire Général  
chargé de l'administration de l'Etat dans le département

  
Philippe LERAÏTRE

# ARRETE n° 2010179-0004

portant délégation de signature

Le Secrétaire Général

chargé de l'administration de l'Etat dans le département

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet du Territoire de Belfort,
- le décret du 22 août 2008 paru au Journal Officiel du 23 août 2008 nommant M. Philippe LERAÏTRE, Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort,
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Secrétaire général adjoint, directeur de la modernisation et de l'action territoriale à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
- l'arrêté préfectoral n° 2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- les arrêtés portant nomination à la Préfecture du Territoire de Belfort de :
  - ✓ Melle Laurence SCHLOTTER (arrêté du ministre de l'intérieur du 23/11/98)
  - ✓ Mme Marie-Chantal RENUSSON (arrêté du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 15/07/02)
  - ✓ Melle Marielle GABRY (arrêté du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales du 20/08/08),
  - ✓ Mme Isabelle CACHOT (arrêté du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 31/08/04),
  - ✓ Mme Joëlle PISANI (arrêté du ministre de l'intérieur du 25/07/77)
- les décisions préfectorales :
  - du 17 décembre 2009 nommant Mme Marie-Chantal RENUSSON au bureau des nationalités, chargée des refus de séjour et de l'éloignement, à compter du 21 décembre 2009
  - du 14 janvier 2009 nommant Melle Laurence SCHLOTTER, chef du bureau des nationalités à compter du 1er mars 2009,
  - du 8 septembre 2008 nommant Melle Marielle GABRY, adjointe au chef du bureau des nationalités à compter du 8 septembre 2008
  - du 29 octobre 2004 nommant Mme Isabelle CACHOT au bureau de l'état civil et des étrangers à compter du 2 novembre 2004,
  - du 19 avril 2002 nommant Mme Joëlle PISANI au bureau de l'état civil et des étrangers,

**CONSIDERANT** l'installation de M. Jean-Benoît ALBERTINI dans ses nouvelles fonctions à compter du 28 juin 2010

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral n° 2010091-06 du 1er avril 2010 est abrogé.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à :

\* Melle Laurence SCHLOTTER, attachée, Chef du bureau des nationalités à la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- convocations, accusés de réception, bordereaux de transmission, récépissés de dépôt de dossier,
- communication pour instruction et rapport aux chefs de services,
- talons de cartes nationales d'identité,
- passeports,
- titres de voyages,
- titres d'identité républicains,
- documents de circulation pour étrangers mineurs,
- oppositions de sortie de France,
- recherche dans l'intérêt des familles,
- laissez-passer,
- récépissés et autorisations provisoires de séjour,
- renouvellement des cartes de séjour d'étrangers,
- visas de retour,
- toutes correspondances avec les Préfets, les Maires et les Chefs de Services ne présentant pas le caractère de décision ou d'avis, relatives à la constitution ou au transfert des dossiers dont l'instruction lui est confiée,
- ordonnances et procès-verbaux d'audience devant les tribunaux,
- offres de prise en charge d'hébergement en CADA

\* Melle Marielle GABRY, attachée, adjointe au chef de bureau des nationalités à la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- convocations, accusés de réception, bordereaux de transmission, récépissés de dépôt de dossier,
- communication pour instruction et rapport aux chefs de services,
- talons de cartes nationales d'identité,
- passeports,
- titres de voyages,
- titres d'identité républicains,
- documents de circulation pour étrangers mineurs,
- oppositions de sortie de France,
- laissez-passer,
- recherche dans l'intérêt des familles,
- récépissés et autorisations provisoires de séjour,
- renouvellement des cartes de séjour d'étrangers,
- visas de retour,
- toutes correspondances avec les Préfets, les Maires et les Chefs de Services ne présentant pas le caractère de décision ou d'avis, relatives à la constitution ou au transfert des dossiers dont l'instruction lui est confiée,
- ordonnances et procès-verbaux d'audience devant les tribunaux,
- offres de prise en charge d'hébergement en CADA

\* Mme Isabelle CACHOT, secrétaire administrative de classe normale au bureau des nationalités à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- récépissés de demande de titre de séjour.
- convocations d'étrangers
- offres de prise en charge d'hébergement en CADA

- demandes de compléments de dossiers, de réservations de moyens de transport pour éloignement, de places dans les centres de rétention et l'information des magistrats sur les changements de lieux de rétention,
- notifications d'actes remis aux étrangers en situation irrégulière en Préfecture,
- ordonnances, procès-verbaux d'audience devant les tribunaux

\* Mme Marie-Chantal RENUSSON, secrétaire administratif de classe supérieure au bureau des nationalités à l'effet de signer les pièces suivantes :

- convocations d'étrangers pour examen de situation et compléments de dossiers pour les attributions qui le concernent ,
- demandes de compléments de dossiers, de réservations de moyens de transport pour éloignement, de places dans les centres de rétention et l'information des magistrats sur les changements de lieux de rétention,
- notifications d'actes remis aux étrangers en situation irrégulière en Préfecture,
- ordonnances, procès-verbaux d'audience devant les tribunaux

\* Mme Joëlle PISANI, adjoint administratif principal de première classe au bureau des nationalités à l'effet de signer les pièces suivantes :

- convocations d'étrangers pour examen de situation et compléments de dossiers pour les attributions qui le concernent ,
- demandes de compléments de dossiers, de réservations de moyens de transport pour éloignement, de places dans les centres de rétention et l'information des magistrats sur les changements de lieux de rétention,
- notifications d'actes remis aux étrangers en situation irrégulière en Préfecture,
- ordonnances, procès-verbaux d'audience devant les tribunaux.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Melles Laurence SCHLOTTER et Marielle GABRY, la délégation de signature qui leur est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- ✓ Mme Eliane GRILLOT, attachée principale, chef du bureau des élections et de la réglementation,
- ✓ Mme Pascale RICHARD, attachée, chef du bureau de la circulation.

**ARTICLE 4** : M. le Secrétaire Général chargé de l'administration de l'Etat dans le département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressées, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant une durée d'un mois sur les panneaux prévus à cet effet à la préfecture.

BELFORT, le 28 JUIN 2010

Le Secrétaire Général  
chargé de l'administration de l'Etat dans le département

  
Philippe FERAÏTRE